

**Avis d'entrée en vigueur**

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté les règlements suivants :

| Objet  | Adoption<br>Entrée en vigueur    |
|--|----------------------------------|
| Règlement SH-2020-482 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'ajouter la classe d'usages Habitation multifamiliale en implantation isolée et un maximum de 3 étages aux usages autorisés dans la zone H-891 (district d'Iberville)   | 24 août 2020<br>2 septembre 2020 |
| Règlement SH-2020-483 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de permettre l'usage de vente au détail d'articles de sport dans la zone C-897 (district d'Iberville)  | 24 août 2020<br>2 septembre 2020 |
| Règlement SH-2020-484 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'ajouter certains usages complémentaires à la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain de la zone I-168 (district du Vieux-Saint-Hubert-de la Savane) | 24 août 2020<br>2 septembre 2020 |

2. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : [www.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements](http://www.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements) ou en faisant une demande à l'adresse courriel [greffe.sh@longueuil.quebec](mailto:greffe.sh@longueuil.quebec). Pour information : 311.

Longueuil, le 9 septembre 2020.  
 Véronica Mollica, avocate  
 Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert